

# Projet Enbridge Northern Gateway

## Commission d'examen conjoint

---

Dossier OF-Fac-Oil-N304-2010-01 01

Le 28 janvier 2013

Monsieur Mike Risdale  
Coordonnateur, évaluations environnementales  
Office of the Wet'suwet'en  
3873, Première Avenue  
Smithers (Colombie-Britannique) V0J 2N1

**Northern Gateway Pipelines Inc. (Northern Gateway)**  
**Demande visant le projet Enbridge Northern Gateway**  
**Ordonnance d'audience OH-4-2011**  
**Avis de requête déposé par l'Office of the Wet'suwet'en (OOW) daté du 26 novembre 2012**  
**(Avis) - décision n° 140**

Monsieur,

Le 26 novembre 2012, la commission d'examen conjoint du projet Enbridge Northern Gateway a reçu de la part de l'Office of the Wet'suwet'en (OOW) un avis de requête lui demandant d'accepter le dépôt tardif du rapport de monsieur Patrick Hudson, intitulé *Gateway Pipeline Oil Spill Pathway Analysis* (le rapport), comme preuve.

L'OOW affirme que le rapport analyse le trajet qu'emprunterait un possible déversement du cours supérieur de la rivière Morice à l'estuaire de la rivière Skeena et donne une estimation quant à la rapidité de la propagation. L'OOW croit que ce rapport est important, car la valeur modélisée utilisée dans l'évaluation du risque pour l'environnement et la santé humaine menée par le demandeur est largement insuffisante et sous-estime l'importance des effets en les restreignant à des zones géographiques très limitées. Monsieur Hudson sera disponible pour les interrogatoires, si besoin est.

Le 13 décembre 2012, la commission a envoyé une lettre pour solliciter des commentaires au sujet de la requête. Le 19 décembre, Northern Gateway a soumis ses commentaires, affirmant que la requête devait être rejetée.

Plus précisément, Northern Gateway juge que le dépôt tardif de ce rapport lui causerait un préjudice, étant donné les faits suivants :

- il survient près d'un an après la date limite pour le dépôt des preuves des intervenants;
- le groupe de témoins présenté par Northern Gateway pour traiter de ces sujets a reçu son congé à Prince George et l'OOW a terminé leur interrogatoire de ce groupe;
- Northern Gateway a conclu la présentation de ses preuves sur les aspects terrestres du pipeline à Prince George.

.../2



-2-

En outre, selon Northern Gateway, le rapport hydrologique n'est qu'un simple modèle qui n'aborde qu'un seul déversement hypothétique. L'évaluation des risques pour l'environnement et la santé humaine (ERESH) de Northern Gateway et les diverses évaluations des modèles de déversements soumis comme preuves sont beaucoup plus approfondis et répondent en grande partie aux préoccupations soulevées dans la requête et le rapport.

L'OOW n'a soumis aucun commentaire.

La commission a examiné et pris en considération la requête et le rapport ainsi que les commentaires de Northern Gateway.

Elle considère que la modélisation hydrologique présentée dans le rapport est pertinente à son examen du projet. La commission juge également que les enjeux abordés dans le rapport sont suffisamment connexes à certains de problèmes qui seront abordés à Prince Rupert, particulièrement ceux ayant trait à l'ERESH.

Elle prend note des préoccupations soulevées par Northern Gateway voulant que ce dépôt tardif pourrait lui causer un préjudice; cependant, la commission juge que ces préoccupations peuvent être résolues adéquatement.

Comme mentionné ci-haut, il existe un lien entre l'information fournie dans le rapport et les interrogatoires sur l'ERESH, lesquels auront lieu à Prince Rupert. Dans sa requête, l'OOW confirme que monsieur Hudson serait disponible pour un interrogatoire.

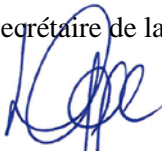
Comme Northern Gateway le mentionne dans ses commentaires, l'OOW a déjà présenté la preuve afférente aux problèmes soulevés dans le rapport. Il accepte par ailleurs que Northern Gateway sollicite l'autorisation de déposer des preuves directes en réponse au rapport, si la société le juge nécessaire. Finalement, toute question en lien avec la pertinence ou à la valeur accordée au rapport pourra être abordée lors des plaidoiries finales.

À la lumière de ce qui précède, la commission accueille favorablement la requête et autorise l'OOW à déposer tardivement le rapport. Northern Gateway, de même que toute autre partie qui souhaite poser des questions au sujet du rapport doivent fournir une confirmation écrite de leur intention d'interroger monsieur Hudson à Prince Rupert.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la présente décision, veuillez communiquer avec maître Andrew Hudson, avocat, au 403-299-2708 ou au 1-800-899-1265.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La secrétaire de la commission d'examen conjoint,



for  
Sheri Young